

Matières du tems. Septemb. 1712. 167
Troupes Angloises, dont les Commissaires de la Reine se sont chargez, suivant l'ordre qu'ils en avoient: tout s'est passé de part & d'autre avec des marques de confiance, d'amitié, & d'une parfaite reconciliation entre les deux Nations.

VII. Par les soins & persuasions de Mr. de Montmorin Archevêque de Vienne en Dauphiné, par les secours de Mr. d'Angervilliers Intendant de la même Province; & par la contribution volontaire du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers Etat de cette Ville-là, on y a bâti des Casernes pour y loger les Troupes du Roi, tant pour le passage que pour le quartier d'hiver.

Casernes pour les troupes bâties dans la Ville de Vienne en Dauphiné.

Rien ne seroit plus utile pour le bien de l'Etat, pour le soulagement & la conservation des Troupes, pour l'avantage du Clergé, de la Noblesse, des Marchands, des Artisans & des Païsans, que de faire de pareils établissemens dans toutes les Villes du Royaume, principalement dans celles où les frequents passages ont donné lieu d'établir des Etapes.

L'Etat étant un composé de plusieurs pièces de rapport, on a besoin de veiller à leur mutuelle conservation, & à leur procurer les commoditez convenables à la vie & à la société: le Clergé & la Noblesse, ne sauroient subsister sans les secours du travail de l'artisan & du païsant; qui font valoir leurs terres & leur payent leurs rentes: si le Souverain ne protege pas les Marchands de son Etat, le commerce s'anéanti, ses Fermes diminuent, & pa

Considérations sur la nécessité d'établir des Casernes pour le logement des troupes dans tout le Royaume.